

Conditions Générales de ventes AUBERGE DE LA BELETTE

La société C.Y FORNES exploitant l'enseigne AUBERGE DE LA BELETTE, fond de commerce d'hôtel, bar, restaurant, ci-après dénommée « Le Loueur » est une société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Clermont Ferrand sous le numéro 821 940 491 ayant son siège social à l'établissement sus nommé, au Lieu-dit la Belette, 63890 LE MONESTIER.

I – PAIEMENT

L'intégralité de la prestation est à régler au plus tard le jour du départ. Pour une réservation prise plus de 30 jours avant la date du début du séjour, le règlement s'effectue par un acompte de 30%, puis par un paiement équivalent au solde. La réservation devient ferme et définitive à réception de l'acompte. Pour une réservation prise moins de 30 jours avant la date du début de la prestation, le paiement total est effectué en un seul règlement.

II – PRIX

Les prix comprennent la location de la chambre entre le jour de l'arrivée 14h et le jour du départ 11h.

Les prix indiqués n'incluent pas les petits déjeuners, taxes de séjour, repas et boissons. Ils sont révisibles à tout moment en cas de modifications économiques et s'entendent en euros. Bien se référer au calendrier pour les prix basse, moyenne et haute saison. Sauf indication contraire, le prix figurant sur le devis ou le bon de réservation s'entend toutes taxes comprises, la TVA ou toute autre taxe nouvelle complémentaire ou de substitution étant applicable au taux légalement en vigueur au jour de chaque règlement.

Quel que soit le mode de règlement choisi par le Client, le paiement de la réservation ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des sommes dues. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement comptant ou de paiement anticipé.

III – MOYENS DE PAIEMENT

Nous acceptons les règlements en espèces, chèques, cartes bancaires, Chèques vacances.

Les tickets restaurant sont acceptés du lundi au samedi, midi et soir, hors jours fériés sauf dérogation, dans la limite de 19€ par personne et par jour. La monnaie n'est pas rendue selon des règles définies par l'ordonnance 67-830 du 27 sept 1967 sur les tickets restaurant et les Chèques vacances.

III – ARRIVEE - DEPART

Le client doit se présenter le jour précisé sur la réservation. Les arrivées se font à partir de 14h et les départs avant 11h. Pour toute arrivée après 18h, merci de nous informer pour conserver la chambre.

IV – UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Tenue vestimentaire correcte exigée au sein de l'établissement y compris à la piscine.

Le règlement intérieur de la piscine est à lire avant toute baignade.

Espace non-fumeur

Conformément aux dispositions du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans les lieux accueillant du public y compris dans les chambres. Le Client s'engage à respecter et faire respecter cette consigne. Il veillera également à ce que ses invités jettent leurs mégots dans les poubelles prévues à cet effet.

V – CAPACITE

La réservation est établie pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, l'établissement peut refuser les personnes supplémentaires.

VI - FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation du client, les frais suivants seront retenus en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de début du séjour.

- De 20j à 8 jours 10% du séjour

- De 8 jours à 24h selon possibilité de relouer à définir avec le client.

- Moins de 24h et non présentation 100 % du séjour

La date de prise en compte de l'annulation sera celle du jour où l'établissement reçoit l'annulation.

VII - MODIFICATIONS PAR LE CLIENT

En cas d'arrivée tardive, de départ prématuré, de réduction du nombre de personnes par rapport au dossier initial, aucun remboursement ne sera effectué. AUBERGE DE LA BELETTE n'est pas tenu de recevoir une personne non inscrite.

VIII - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA PART D'AUBERGE DE LA BELETTE

Dans le cas où la prestation réservée par le client devrait être modifiée ou annulée par AUGERGE DE LA BELETTE du fait de tiers défaillants, de circonstances extérieures ou de cas de forces majeures, AUGERGE DE LA BELETTE s'efforcera de proposer au client une prestation de remplacement présentant les caractéristiques les plus semblables possibles à la prestation initialement réservée. A réception de l'avis, le client pourra par retour de courrier soit mettre fin à la réservation soit accepter la prestation modifiée.

En cas d'annulation, le jour même de la prestation, pour cause de force majeure, le client se verra remboursé de la partie correspondant à son acompte dans un délai de 30 jours.

IX - ASSURANCES

Le client est responsable de tout dommage survenant de son fait. Il doit au minimum être protégé par son assurance responsabilité civile. Le prix n'inclut pas les assurances : annulation, assistance et rapatriement.

X- RESPONSABILITE

Du Loueur

Le Loueur s'engage à apporter toutes les diligences utiles et nécessaires à la fourniture d'une prestation de qualité et conforme aux attentes du Client. Il n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Le Loueur décline toute responsabilité pour tout dommage ou vol de véhicule ou tout autre objet à l'intérieur de son enceinte, y compris sur le parking et les dépendances. Tout événement de force majeure, catastrophe naturelle, incendie, dégâts des eaux, autres sinistres ou interdictions... empêchant le Loueur dans l'exécution ou la poursuite de ses obligations exonère AUBERGE DE LA BELETTE de toute responsabilité et tout dédommagement à l'égard du Client. Faute par le client ou ses préposés de respecter les obligations leur incombant, le Loueur aura la faculté d'interrompre le séjour au besoin en recourant à l'intervention de la Force Publique. Dans cette hypothèse le Loueur ne saurait revendiquer une quelconque minoration du prix de location.

Du Client

Le Client s'engage à utiliser les locaux et équipements raisonnablement et à se conformer aux prescriptions de sécurité d' AUBERGE DE LA BELETTE. Les matériels déposés sur place, avant, pendant et après la location restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou du Client, AUBERGE DE LA BELETTE ne pouvant être tenu pour responsable et voir sa responsabilité engagée en cas de perte, vol ou dégradation.

Le Client se déclare responsable des faits et gestes de ses invités et plus généralement de toutes personnes de son chef présente sur les lieux.

XI- RECLAMATIONS - RESILIATION

Toute contestation du Client doit être communiquée par lettre recommandée avec accusé de réception au Loueur dans les 72 heures suivant la fin de la location. Le Loueur se réserve le droit de qualifier la contestation de réelle et sérieuse et d'y répondre.

Le non-respect de l'une quelconque des conditions du contrat de location ou des présentes conditions, entraîne pour le Loueur la faculté de résilier de plein droit le contrat, aux torts exclusifs du client, ce à l'expiration d'un délai de cinq jours, à compter de la réception par ce dernier d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

XII- PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pour la réalisation de la prestation commandée, AUBERGE DE LA BELETTE devra collecter, traiter et conserver des informations à caractère personnel concernant le Client, qui y consent.

AUBERGE DE LA BELETTE s'engage, sauf poursuites judiciaires ou obligations légales, à ne pas communiquer ces informations.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Ce droit pourra être exercé auprès d'AUBERGE DE LA BELETTE par lettre recommandée avec accusé de réception.

XIII- LOI APPLICABLE – REGLEMENT LITIGE

Les présentes Conditions Générales de Services sont soumises au droit français.

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation "Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.". En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à la Société pour obtenir une solution amiable. Par la suite, conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le Client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation auprès de la Commission de la médiation de la Consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Clermont Ferrand